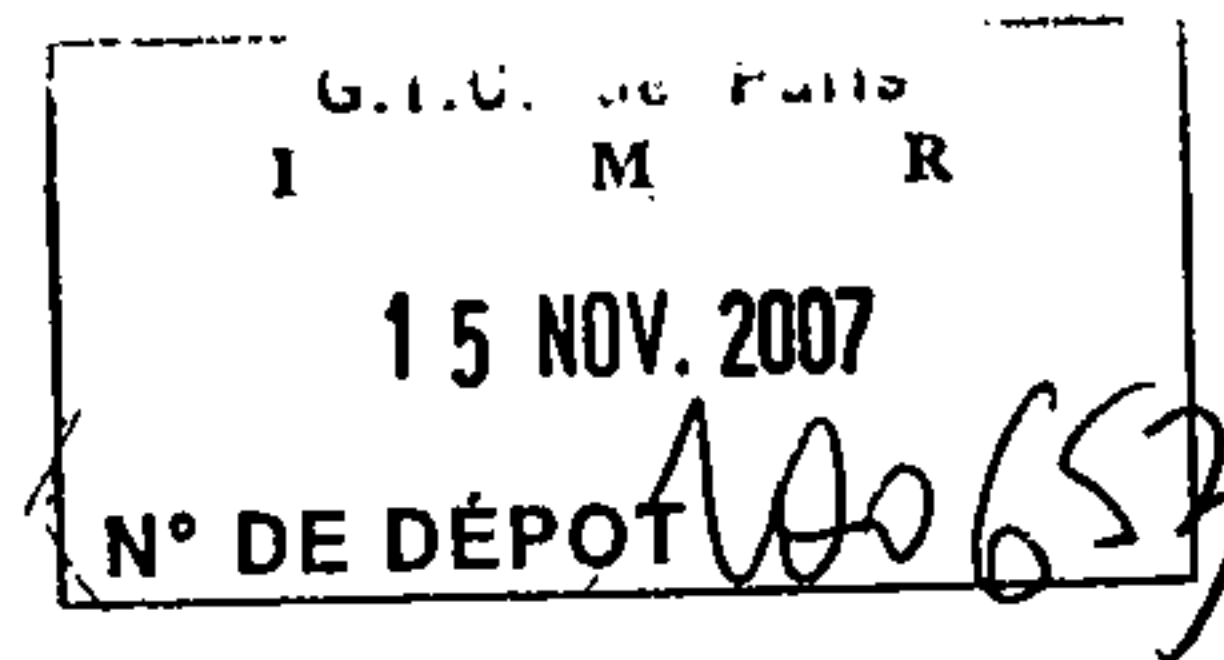


0415357

118 218 LE NUMERO
Société par actions simplifiée
Au capital de 37.000 euros
Siège social : 14, boulevard de la Madeleine
75008 Paris

R.C.S. Paris 478 343 080



PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN
DATE DU 20 NOVEMBRE 2006

L'an deux mille six,

le 20 novembre, à 12 heures,

au siège social de la Société,

la société The Number UK Limited, société de droit anglais, au capital de 30.000.000 £, dont le siège social est situé Sterling House, Malthouse Avenue, Cardiff Gate Business Park, Cardiff CF23 8RD, Pays de Galles, représentée par Monsieur Scott DeNardo,

associé unique,

détenant la totalité des 37.000 actions, d'une valeur nominale de 1 € chacune, composant le capital social de la société 118 218 Le Numéro (la "Société"), société par actions simplifiée au capital de 37.000 €, dont le siège social est 14, boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, sur convocation qui lui a été adressée par le Président,

a préalablement exposé ce qui suit :

- l'ensemble des documents requis, le rapport du Président ainsi que le texte des résolutions ont été communiqués à l'associé unique ou le cas échéant, tenus à sa disposition au siège social de la Société, dans les conditions et délais fixés par la loi ;
- la société Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Cela étant exposé, le Président décide de convoquer l'associé unique aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du Président ;

- démission des Commissaires aux Comptes ;
- nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire ;
- nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant ;
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique, ayant pris connaissance du rapport du Président, prend acte des démissions de la société ERNST & YOUNG AUDIT SA et de Monsieur Bruno PERRIN, respectivement de leurs fonctions de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant de la Société, avec effet à compter du 30 juin 2006. L'associé unique aura donc à statuer sur leur remplacement.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique, ayant pris connaissance du rapport du Président, et en application des dispositions légales, décide de désigner en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, en remplacement de la société ERNST & YOUNG AUDIT SA, avec effet à compter du 30 juin 2006 :

le Cabinet DENJEAN S.A., 34 rue Camille Pelletan, 92300 Levallois-Perret, représenté par Monsieur Thierry DENJEAN, né le 3 décembre 1962 à Lyon (69),

pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'associé unique, ayant pris connaissance du rapport du Président, et en application des dispositions légales, décide de désigner en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant de la Société, en remplacement de Monsieur Bruno PERRIN, avec effet à compter du 30 juin 2006 :

Madame Pascale BOUVE, née le 2 août 1956 à Paris (15^{ème}), demeurant 30, rue Saint Dominique 75007 Paris,

pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

